



## Probleme avec le syndic et appel de fond

Par **Karine13700**, le **19/05/2008** à **21:06**

Nous avons voté en Nov. 06 la refection des façade de mon immeuble ( je suis propriétaire d'1 appart ). Le syndic à fait appel de fond sur le devis de l'architecte + de 6000€. En Sept. 07 Nouvelle AG, l'entreprise choisi se révelle moins chere que l'appel de fond mais le syndic ne rend rien avant la fin des travaux. Motif : il peut y avoir une augmentation du aux imprévuet on nous rendra le reste si il y a à la foin des travaux. Cela est il normal?

D'autant plus qu'il y a eu 1 nouvel appel de fond pour des travaux de toiture voté en AG, il nous réclamme 1300€.

Est ce qu'il doivent pas rendre le différentiel des travaux de façade. Peuvent il se servir sur cet argent pour les nouveaux travaux. ( On me répond que non )?

Merci de votre aide